

OCTOBRE 2017 – N° 96 - Bulletin CFE-CGC IBM Paris Banlieue

La CFE-CGC n'a pas signé l'avenant N°3 GPEC "Temps partiel abondé".

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CFTC ont décidé, d'un commun accord, de ne pas ratifier l'avenant "Temps Partiel Abondé".

L'accord présenté originellement comprenait des mesures bien en deçà de celles proposées auparavant lors des PDV & PSE mais aussi, puisqu'il faut comparer des programmes basés sur le volontariat équivalents, aux anciennes mesures « OPERA » unilatérales.

Si les dispositions de dispense progressive permettent de pallier en partie aux problèmes de désorganisation rencontrés lors des plans des dernières années, les contreparties pour les employés acceptant de rentrer dans le dispositif sont insuffisantes et ne leur fournissent aucune garantie en terme d'emploi et de charge de travail.

La décision de la CFE-CGC fait donc suite aux réunions de négociations GPEC où,
malgré 4 réunions, aucune avancée significative n'a été effectuée par la Direction.

Des conditions pauvres et aucune réelle avancée :

Les incitations sur ce programme sont très insuffisantes (abondement de 10%, prime de 1 mois par année dans le programme, dispense d'activité sur le dernier quart du temps). Les « négociations » n'ont pas permis de faire évoluer ce dispositif afin qu'il soit plus attractif.

Prime d'un mois de salaire par année :

Cette prime est saupoudrée tout le long de la durée du programme. Il n'est donc pas possible de l'utiliser afin de diminuer ses charges fixes, par exemple solder un prêt en cours, ce qui est pourtant nécessaire pour conserver un niveau de vie décent après l'entrée dans le dispositif.

Aucun contrôle sur la charge de travail :

La diminution progressive du temps de travail doit s'accompagner d'une baisse équivalente de la charge de travail. De plus, tous les postes ne peuvent être adaptés à un mi-temps. Dans les modalités de l'accord, rien ne permet de contrôler que ce sera bien le cas. Les modalités d'adaptation des postes de travail ne sont d'ailleurs pas définies.

Base de rémunération et de cotisations retraite :

A l'inverse des précédents plans, la base de l'abondement de 10% sera la RTR et non pas le salaire réel des 12 derniers mois. Des éléments de rémunération ne seront donc pas pris en compte pour le calcul de cette incitation (astreintes, part variable...). De même, les cotisations (employé ET employeur) ne seront pas maintenues sur l'ancien salaire ce qui représente un manque à gagner sur la future retraite.

Nous, CFE-CGC, conseillons à toute personne éventuellement intéressée par le programme d'effectuer une simulation précise en fonction de sa situation personnelle. Nous pouvons vous aider à faire cette simulation.

Malgré ces conditions très peu incitatives, nous, CFE-CGC, avons décidé de ne pas faire valoir notre droit d'opposition sur cet accord afin de ne pas pénaliser les employés qui pourraient être intéressés par ce programme.



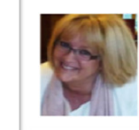
D. Gonçalves



S. Mullen



D. Chaule



C. Vallée



P. Josselin



F. Geoffroy



G. Marsollas



A. Bremont



G. Caulier

MAIS POURQUOI L'UNSA A SIGNÉ CET AVENANT À L'ACCORD GPEC ?

L'UNSA a signé l'avenant "Temps partiel abondé" et s'en explique dans un tract où cette organisation syndicale met en avant les "améliorations, négociées par elle". Suit un tableau où cette OS cherche à se justifier en mettant en avant les "améliorations" obtenues ... Ce qui est bien difficile : beaucoup de lignes de ce tableau sont en fait un constat d'impuissance ...

Alors, pourquoi signer ?

Leur constat était pourtant sévère (extrait du tract UNSA de Septembre 2017) :

"Le dispositif de temps partiel abondé tel que proposé par la Compagnie n'est pas du tout incitatif, il est inférieur dans certains cas aux indemnités chômage". >>>> **Alors, pourquoi signer ?**

À la lecture du tract UNSA cité ci-dessus, on peut voir qu'en fait l'UNSA a ratifié l'accord bien que ses revendications (portées aussi pour la plupart par les autres OS) n'aient pas été satisfaites. >>>> **Alors, pourquoi signer ?**

Voici un petit comparatif entre ses revendications et ce qu'elle a finalement accepté de signer :

Condition de temps partiel :

L'UNSA demandait une période initiale à mi-temps seulement et des périodes de dispense plus longues afin que la durée de la dispense représente la 1/2 voire 2/3 du temps du programme. >>> **Tout a été refusé. L'accord prévoit 1/4 du temps dans le programme à 70%, 1/2 à mi-temps et 1/4 seulement en dispense totale d'activité.**

Conditions financières :

Les revendications de l'UNSA comprenaient un abondement plus important pendant la période à mi-temps (25 à 30% d'abondement selon les cas) et une prime plus importante. >>> **Tout a été refusé. L'abondement a été maintenu à 10%. Seule la prime d'incitation, demandée par toutes les OS, a finalement été accordée ... mais dans des limites bien inférieures aux demandes de l'UNSA (1 mois par année dans le dispositif de réduction d'activité) et des autres organisations qui, elles, n'ont pas signé.**

Garanties pour l'employé :

L'UNSA demandait une garantie d'emploi jusqu'à la date de la retraite. >>> **Refusé**

En cas de transfert L1224-1, qu'il n'y ait pas d'impact sur le dispositif >>> **Le contrat BTR passé entre l'employé et IBM France interdit un transfert sur une autre entreprise, la revendication n'avait donc pas de raison d'être puisque c'est la loi.**

Que les employés dans le dispositif puissent continuer à faire des astreintes >>> **Refusé**

La corbeille est loin d'être pleine comme vous pouvez le voir et c'est pour cela que la CFE-CGC n'a pas signé cet avenant.

Nous ne comprenons pas les motivations qui ont poussé l'UNSA à signer cet avenant alors que leurs propres revendications n'ont jamais été prises en compte. Cette attitude ne laisse pas bien augurer ni de leur fermeté dans les prochaines négociations ni de leur capacité à négocier dans l'intérêt des salariés ...

**Pourquoi
CFDT, CFE CGC et CFC
N'ont pas signé les deux avenants GPEC et se sont
opposés à l'un d'eux**

Oui bien sûr CHEF !!

Signez signez vous ne
risquez rien l' accord
est vide

NON!

CITATION DU MOIS

« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice. » SPINOZA

DERNIÈRE MINUTE
Il serait prévu que la
Direction nous impose 2
semaines de congés en
Aout 2018...

DERNIÈRE MINUTE
IBM France aurait
l'intention de distribuer
200M€ de dividende en
2017 à sa holding IBM
Netherlands...

VISITEZ LE SITE WWW.CFECGC-IBM.FR



Vous aurez les infos en temps réel